

INFORMATION EUAUX

Consultez les Catalogues 2010
"Eau, Déchets et Environnement"
www.oieau.org/cnfme

N° 593
octobre
novembre
décembre
2009

La synthèse de l'OIEau :

Directive-Cadre Européenne sur l'Eau : la justification
des coûts disproportionnés pour l'atteinte du bon état écologique

Chine :

4^{ème} Forum International du Fleuve Jaune

Vietnam :

Lancement du projet pilote du Dong Nai

"AMCOW" :

2^{ème} Semaine Africaine de l'Eau

Union Européenne :

Un guide sur la gestion de bassin
dans la perspective du changement climatique

"Géopolitique" :

Numéro spécial sur les eaux transfrontalières

Les nouvelles des Agences de l'Eau :

Les nouveaux SDAGE 2010 - 2015

FP2E :

Un "Médiateur de l'Eau"

OIEau :

- Les Catalogues 2010 de Formation du CNFME pour les Métiers de l'Eau et des Déchets
- Une "Journée de l'OIEau" sur le bilan carbone dans les services d'AEPA



Office
International
de l'Eau



Assemblée Générale du RIOB

Dakar - Sénégal - 22 - 23 janvier 2010

"S'adapter aux conséquences du changement
climatique dans les bassins : des outils pour agir."

Pour participer, inscrivez-vous : www.riob.org

Librairie :

- Les principes du droit de l'eau
- Les fiches techniques du SNITER
- Deux recueils de normes de l'AFNOR
- L'utilisation des eaux pluviales dans le bâtiment



DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU :

La justification des coûts disproportionnés pour l'atteinte du bon état écologique

Des reports de délais et de révisions d'objectifs fixés par la Directive-Cadre sur l'Eau pour l'amélioration de la qualité des Masses d'Eau dans l'Union Européenne sont possibles dans des cas exceptionnels.

Les dérogations sont nécessaires à la fois pour les Masses d'Eau Naturelles, si le bon état ne peut pas être atteint, et pour les Masses d'Eau Artificielles ou Fortement Modifiées, si le bon potentiel n'est pas atteint. **Elles peuvent être justifiées par des motifs d'impossibilité technique, naturelle et économique.**

Les Etats-Membres et la Commission élaborent progressivement une Stratégie commune de mise en œuvre de la DCE ("Common Implementation Strategy"). Un groupe "Analyse économique" a été créé et a produit le document guide WATECO (WATER ECOnomics) en 2002.

Ce guide décrit la notion de "coût disproportionné" principalement comme un problème d'analyse coûts-bénéfices, mais mentionne également la capacité contributive des acteurs comme un critère secondaire. Le document insiste sur le fait que même si la décision de demande de dérogations doit reposer sur des analyses économiques, juger que les coûts sont disproportionnés reste une décision politique.

Dans une classique Analyse Coûts-Bénéfices (ACB), les coûts sont jugés disproportionnés s'ils sont supérieurs aux bénéfices évalués de façon monétaire :

Coûts des mesures

Le calcul des coûts disproportionnés ne se fait qu'à partir des coûts des mesures supplémentaires. Un Programme de Mesures qui ne comprendrait que des mesures de base ne permettrait d'obtenir aucune dérogation au titre des coûts disproportionnés, même si le coût de ces mesures demeurerait très élevé pour les acteurs économiques. Les mesures de base doivent être strictement appliquées.

Autant que possible, les coûts des mesures doivent être comparés aux coûts de "non-action".

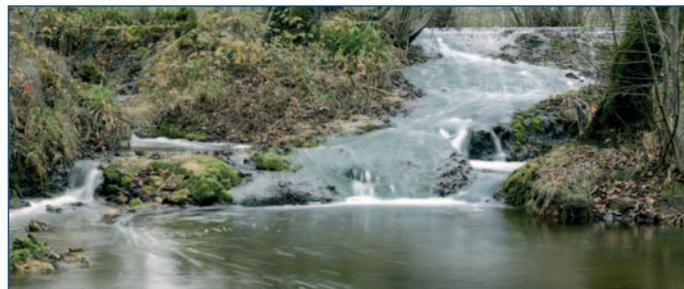
Bénéfices

Les bénéfices qui doivent être pris en compte sont de trois catégories.

- les bénéfices marchands (coûts évités, moindres coûts de traitement de l'eau potable par exemple) sont en général les plus faciles à évaluer ;
- les bénéfices non marchands pour les usagers (augmentation de bien-être issue de la pratique d'une activité liée à l'eau notamment) et pour les non-usagers (bénéfice d'une amélioration du patrimoine naturel en lui-même) ;
- le consentement à payer (intention de paiement pour la préservation ou pour une amélioration d'un bien environnemental).

Pour juger de la disproportion des coûts par rapport aux ressources financières disponibles, il faudrait estimer le surcoût à supporter et le comparer à des seuils d'acceptabilité.

Le surcoût peut être évalué par catégorie socio-professionnelle, pour les populations les plus défavorisées ou encore par secteur. La Commission ne donne pas de méthode d'estimation pour ces valeurs.



Les études de cas menées à travers l'Union Européenne montrent que les approches restent hétérogènes.

Ceci est en grande partie dû au fait que les contextes administratifs, économiques et environnementaux sont très différents d'un pays à l'autre.

En France, la Direction de l'Eau a proposé en mars 2008 une méthodologie qui est actuellement utilisée par certaines Agences de l'Eau : en premier lieu, une analyse coûts bénéfices (ou coût avantages) doit être réalisée. Pour faciliter ces analyses, la Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale a mis au point un outil informatique. Un tableur permet de choisir rapidement des coûts unitaires et des consentements à payer dans une liste préétablie et de calculer les ratios clé de l'analyse coûts-bénéfices.

Une ACB est considérée comme négative lorsque les coûts sont supérieurs de plus de 20 % aux bénéfices. Cette marge a été laissée en raison de l'imprécision dans l'évaluation économique, principalement dans l'évaluation des coûts.

Si l'ACB est largement négative, une dérogation peut être demandée.

Si l'ACB est largement positive (ratio supérieur à 150 %) le bon état est considéré comme étant atteignable à des coûts non disproportionnés. Si le ratio est compris entre 80 % et 150 %, une analyse de la capacité contributive des acteurs est réalisée, permettant de juger de leur solvabilité. Ces analyses doivent également déterminer quand les acteurs auront les moyens de participer au financement du Programme de Mesures, afin qu'une échéance nécessaire soit fixée.

Dans beaucoup d'Etats-Membres, le manque de ressources financières est tout d'abord un problème d'allocation de budget public et donc c'est finalement une décision politique. A priori, l'argument de l'insuffisance du budget public pour justifier une dérogation ne devrait pas être recevable selon la Commission. Cependant de nombreux Etats-Membres pensent que cela est nécessaire. En effet, dans de nombreuses situations (navigation, pollutions industrielles historiques, prévention de l'érosion et des inondations, ...) le financement public est nécessaire et il peut être insuffisant.

Ces extraits proviennent d'une synthèse de Nolwenn Croiset, étudiante à l'ENGREF : "La justification des coûts disproportionnés pour l'atteinte du bon état écologique".

Le texte intégral peut être commandé à l'adresse eaudoc@oieau.fr.

La liste complète des Synthèses disponibles est consultable sur le site :

<http://www.oieau.fr/eaudoc>

INSCRIVEZ-VOUS !



RIOB

Actualités Internationales

**8^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MONDIALE DU RIOB
DAKAR - SÉNÉGAL - 20 - 23 JANVIER 2010**

”S’adapter aux conséquences du changement climatique dans les bassins : des outils pour agir.”

C’est à Dakar (Sénégal), du 20 au 23 janvier 2010, que se déroulera la 8^{ème} Assemblée Générale Mondiale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), à l’invitation de l’Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal - OMVS.

Les travaux s’organiseront autour du grand thème stratégique de ”la nécessaire mise en œuvre de programmes d’adaptation aux conséquences du Changement Climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, locaux, nationaux et transfrontaliers”, qui sera abordé au cours de cinq tables rondes :

- Les cadres institutionnels d’intervention des Organismes de Bassin,
- La prévention et la gestion des phénomènes climatiques extrêmes d’inondations et de sécheresses,

- Le monitoring et les réseaux de surveillance et d’alerte,
- L’élaboration des plans de gestion de bassin et des programmes d’intervention des Organismes de Bassin et leur financement,
- la participation des pouvoirs locaux, des usagers de l’eau et du public.



RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

Secrétariat Technique Permanent - OIEau
21, rue de Madrid - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45
riob2@wanadoo.fr - www.riob.org

**REMOB :
LA DÉCLARATION DE BEYROUTH**



REMOB

Du 6 au 9 octobre 2009, 110 délégués, venus de 26 Pays, représentants des Administrations Gouvernementales chargées de la gestion de l’eau, d’Organismes de Bassin existants ou en cours de création, des institutions de coopération bi et multilatérales intéressées, ainsi que de nombreux Organismes Observateurs, se sont réunis à Beyrouth au Liban, dans le cadre du **Séminaire International sur la Gestion des Bassins et la coopération dans la région Euro-Méditerranéenne et de l’Assemblée Générale du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB)**, afin de définir les actions concrètes les mieux appropriées à conduire pour atteindre les objectifs d’une gestion intégrée et participative des ressources en eau douce de surface et souterraine et des zones côtières qui leur sont liées, dans la région Méditerranéenne.

Les délégués ont réaffirmé que les ressources en eau douce sont limitées et menacées partout en Méditerranée et que l’amélioration de leur gouvernance, dans le respect de l’environnement, est une des clefs essentielles du développement durable : l’eau douce est indispensable pour assurer la vie, ainsi que la santé et le progrès socio-économique de nos sociétés. **Les objectifs du Millénaire pour l’eau potable et l’assainissement ne pourront pas être atteints sans que des progrès significatifs soient accomplis simultanément pour introduire une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), organisée à l’échelle pertinente des bassins versants des fleuves, des lacs et des aquifères, qu’ils soient locaux, nationaux ou transfrontaliers.**

REMOB - STP - Confédération Hydrographique du Júcar
Av. Blasco Ibáñez 48 - 46010 VALENICA - Espagne
Tél. : +34 96 393 8942 - Fax: +34 96 112 5750
remoc1@remoc.org - www.remoc.org

**NAISSANCE DU RÉSEAU
DES ORGANISMES DE BASSIN
D’AMÉRIQUE DU NORD - ROBAN**

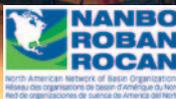
L’Assemblée Générale, qui s’est tenue à l’Université Laval le 15 octobre dernier, dans le cadre du Colloque sur la Gouvernance de l’Eau dans les Amériques, a concrétisé la création du Réseau des Organismes de Bassin d’Amérique du Nord (ROBAN).

Au cours de cet événement, les statuts et règlements de l’organisation furent adoptés. Le Plan d’Action pour la première année, de même que le projet de services aux membres furent présentés. Le siège social du ROBAN est établi à Québec. Le premier Conseil d’Administration du ROBAN a eu lieu le 7 décembre à Québec.

Les 19 et 20 novembre derniers, s’est tenu le cinquième Rendez-vous des 40 Organismes de Bassin du Québec, rencontre qui a permis aux participants de partager leurs expériences respectives et d’orienter les travaux du Regroupement des Organisations de Bassin Versant du Québec (ROBVQ) sur la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l’Eau de la Province de Québec.



L’Assemblée constitutive du ROBAN



ROBAN
675 Boul. René-Levesque - QUÉBEC G1R 5V7 - Canada
Tél.: 418-521-3878
www.monroban.org

ONU : LA QUALITÉ DE L'EAU, THÈME MOBILISATEUR DE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU 2010



Chaque année, 1500 kilomètres cubes d'eaux usées sont produits à l'échelle mondiale. Les déchets et eaux usées pourraient être réutilisés efficacement pour l'énergie et l'irrigation, mais ce n'est pas le cas. Dans certains pays en développement, 80 % de tous les déchets ne sont pas traités, faute de législation et de ressources. La croissance rapide de la population et de l'industrie créent de nouvelles sources de pollution et font exploser la demande en eau propre. La santé de l'homme et l'état de l'environnement sont en jeu et réclament une prise de conscience et une action urgentes.

L'objectif de la campagne de la Journée du 22 mars 2010 sera de rehausser, au niveau politique, l'image de la qualité de l'eau et de la ramener au même niveau que celle accordée actuellement aux aspects quantitatifs.

Le site de la Journée mondiale de l'eau :

www.unwater.org

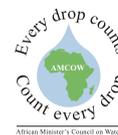
2^{ÈME} SEMAINE AFRICAINE DE L'EAU

La deuxième édition de la Semaine Africaine de l'Eau a réuni à Johannesburg (Afrique du Sud), du 9 au 13 novembre 2009, les Ministres Africains dans les secteurs de l'eau et de l'environnement, des organisations internationales, des membres de la société civile, des Organisations Non-Gouvernementales.

Cette manifestation visait à apporter une suite concrète aux engagements pris à Sharm El-Cheikh (Egypte) par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) en juillet 2008, d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'eau et d'assainissement.

Précédemment, le PNUE, pour préparer cette deuxième Semaine Africaine de l'Eau et la "COP15" de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, a organisé du 4 au 6 novembre 2009, à Pretoria, en Afrique du Sud, un atelier sur l'évaluation de la vulnérabilité de l'eau

douce transfrontalière (de surface et souterraine) aux changements climatiques. La situation de ressources en eau dans les différentes sous-régions du continent a été largement discutée, au regard notamment des changements environnementaux observés.



AMCOW (CONSEIL DES MINISTRES AFRICAINS SUR L'EAU)
P. O. Box 3243 - ADDIS ABABA - Ethiopie
Tél.: 00251-11-5517700
Web: www.amcow.net

OSS : CONCERTATION POUR LA GESTION DURABLE ET ÉQUITABLE DE DEUX AQUIFÈRES AFRICAINS



L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) est une organisation internationale autonome qui a pour vocation de donner une nouvelle impulsion à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse, en offrant aux pays un espace d'échange d'expériences.

Sous l'impulsion de l'OSS, dans le cadre de son projet pour la gestion des risques hydrogéologiques, deux études ont été menées :

L'une concerne le **Système Aquifère d'Iullemeden (SAI)**, partagé par le Mali, le Niger et le Nigeria, qui possède des ressources en eau considérables, mais peu renouvelables. Au cours des trente dernières années, les prélèvements sont passés de 50 millions de m³ en 1970 à 180 millions de m³ en 2004 sous la pression démographique croissante (20 millions d'habitants en 2000, le double en 2025). Agissant comme centre d'impulsion et de facilitation dans la réalisation de projets transfrontaliers par ses pays membres, l'OSS a initié et mis en œuvre le projet "SAI". Les pays impliqués ont convenu de la création et de la mise en place d'une structure de concertation afin de mieux coordonner la gestion concertée des ressources.

La seconde étude concerne le **Système Aquifère du Sahara Septentrional (SASS)**, partagé par l'Algérie, la Tunisie et la Libye. Au cours des trente dernières années, l'exploitation par forages est passée de 0,6 à 2,5 milliards de m³/an. Cette exploitation se trouve aujourd'hui confrontée à de nombreux risques : fortes interférences entre pays, salinisation des eaux, disparition de l'artésianisme, tarissement des exutoires, ...

L'OSS a mis en œuvre différentes composantes : acquisition, analyse et synthèse des données hydrogéologiques, élaboration de la base de données commune et du système d'information, développement et exploitation du modèle mathématique du SASS, caractérisation des risques, études socio-économique et environnementale, mise en place d'un mécanisme de concertation pour la gestion commune du bassin.

Les résultats conséquents obtenus dans ces projets confortent ainsi l'OSS dans sa démarche de promotion de la conscience de bassin sur les eaux partagées d'Afrique, les eaux souterraines en particulier.

OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL
Boulevard du Leader Yasser Arafat, BP 31
TUNIS CARTHAGE 1080 - Tunisie
Tél. : (+216) 71 206 633/634 - Fax : (+216) 71 206 636
www.oss-online.org



4^{ÈME} FORUM INTERNATIONAL DU FLEUVE JAUNE

Le 4^{ème} Forum International du Fleuve Jaune s'est tenu à Zheng - Zhou (Chine), du 20 au 23 octobre 2009, sur le thème "civilisation écologique et éthique fluviale". Il a été organisé autour de sessions techniques sur les thèmes suivants :

- Impacts du changement climatique sur l'environnement et la société ; gestion durable des ressources en eau ;
- Réhabilitation de bassins ; signification scientifique de la civilisation écologique ; gestion moderne et restauration des bassins ;



- Éthique fluviale et assainissement ; application des expériences et des nouvelles technologies de gestion des ressources en eau ;
- Gestion des sédiments des fleuves et réservoirs fortement envasés ;
- Transfert des droits sur l'eau, sécurité, environnement, marché de l'eau et économie d'eau.

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) a été invité à organiser une "session officielle", qui a traité de la mise en œuvre de la GIRE dans les bassins du monde, avec deux thèmes :

- le rôle des Régions / Provinces, des Autorités Locales et des usagers dans la gestion de bassin,
- le financement des Plans de Gestion des Bassins et de leurs Programmes d'Investissements et de Mesures.

YELLOW RIVER CONSERVANCY COMMISSION

11, Jinshui Road - 450003 ZHENGZHOU - Chine
Tél. : 00 86 371 660 28 261 - Fax : 00 86 371 659 459 06
iyrf@yellowriver.gov.cn - www.yellowriver.gov.cn

VIETNAM : PROJET DU BASSIN PILOTE DU DONG NAÏ



Le Ministère Vietnamien des Ressources Naturelles et de l'Environnement (MONRE) et ses partenaires Français (les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie et l'Office International de l'Eau) ont tenu, les 20 et 21 octobre à Hanoï, deux journées de séminaire à l'occasion du démarrage du Projet Pilote du Dong Naï, pour le développement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) par bassin.

La journée du 20 octobre a été consacrée à un échange d'informations sur les expériences vietnamiennes et françaises dans le domaine concerné, en particulier vis-à-vis de la mise en place d'une planification intégrée au niveau des bassins fluviaux :

- Présentation des textes récents pris par le Vietnam, décret n° 120, et des textes européens, Directive-Cadre "eau" ;
- Intervention des responsables de projets portants sur la GIRE au Vietnam : Ministère (MONRE) et assistance technique extérieure : Japon, Allemagne, Belgique ;
- Exposé des principes généraux et de la logique du projet de coopération avec la France sur le Bassin pilote du Dong Naï ; une part importante a été réservée au transfert de compétences.

Au cours de la deuxième journée, les deux équipes, vietnamienne et française, ont abordé dans le détail la mise en place du projet de coopération ; les discussions ont porté sur la compréhension pratique du projet, son calendrier et les modalités d'applications de l'accord conclu entre le Ministère (MONRE) et le groupement français conduit par l'OIEau.

Le projet pilote sur le Bassin du Dong Naï est prévu sur deux années ; les prochains six mois seront consacrés à la mise en place de l'équipe centrale au Ministère (MONRE) et des correspondants locaux dans le sud du pays. Cette étape est basée sur le transfert d'expertise entre les Agences de l'Eau françaises et l'administration vietnamienne.

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Avenue de Buffon - B.P. 6339 - 45063 ORLÉANS Cedex 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
www.eau-loire-bretagne.fr

5^{ÈME} FORUM MONDIAL DE L'EAU Les conclusions sont disponibles en ligne



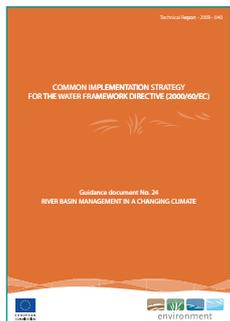
Avec plus de 25.000 participants, le 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau a été, du 16 au 22 mars à Istanbul, l'événement sur l'eau le plus important au monde. La communauté internationale de l'eau a travaillé conjointement selon le précepte de "Établir des passerelles entre nos divergences". Tous les documents produits lors des sessions, ateliers, panels, processus politiques et régionaux, ainsi que les documents finaux sont désormais accessibles sur le site de Conseil Mondial de l'Eau.

C'est à Marseille en mars 2012 que se déroulera le prochain Forum.

www.worldwatercouncil.org



UN GUIDE SUR LA GESTION DE BASSIN DANS LA PERSPECTIVE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La Commission Européenne vient de publier un document d'orientation sur l'adaptation aux changements climatiques dans la gestion de l'eau.

Le document est le premier résultat de nombreuses propositions contenues dans le Livre blanc de la Commission sur "L'adaptation au changement climatique : vers un cadre européen pour l'action".

Ce document contient des conseils sur la façon de prendre le changement climatique en compte dans la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Directive relative aux inondations, ainsi que dans la stratégie de lutte contre la pénurie d'eau et les sécheresses.

Ce document s'adresse aux personnes chargées de la gestion des bassins hydrographiques, y compris la gestion des inondations et des risques de sécheresse, en particulier pour la préparation des 2^{ème} et 3^{ème} cycles des Plans de Gestion des bassins prévus par la DCE, à partir de 2015 jusqu'en 2027.

LIFE+ : 99 PROJETS POUR LA GOUVERNANCE DE L'ENVIRONNEMENT

Les projets LIFE+ "Politique et gouvernance en matière d'environnement" sont des projets pilotes qui contribuent au développement de stratégies, de technologies, de méthodes et d'instruments novateurs. Sur les 288 propositions reçues, la Commission a retenu, en vue d'un financement, 99 projets qui lui avaient été soumis par un large éventail d'organisations publiques et privées.

L'investissement total pour les projets retenus, répartis dans 19 Etats-Membres, s'élève à 211 millions €, dont 90 millions environ seront financés par l'Union Européenne. Les projets consacrés aux déchets et aux ressources naturelles (28) représentent la majeure partie du financement de l'UE (quelque 26 millions €).

Le changement climatique est le deuxième domaine prioritaire avec 24 projets (environ 25 millions €), suivi par l'eau (17 projets). Les trente projets restants portent sur différents thèmes, notamment l'air, les substances chimiques, l'environnement et la santé, les forêts, l'innovation, le bruit, le sol, les approches stratégiques, et l'environnement urbain.

COMMISSION EUROPÉENNE - DG Environnement
Rue de la loi 200 - B - 1049 BRUXELLES - Belgique
Tél. : + 32 (0)2 299 11 11
<http://water.europa.eu>

LE "GWP" À LA CONFÉRENCE DE COPENHAGUE SUR LE CLIMAT

Le Global Water Partnership a participé à la "COP-15" à Copenhague, en décembre dernier en tant qu'organisation observatrice. En effet, l'eau est une préoccupation transversale pour à la fois l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Le GWP a organisé une manifestation parallèle intitulée "Relier les agendas Eau et Changement climatique" en coopération avec le Réseau des Politiques Publiques Mondiales pour la gestion de l'eau (GPPN). Les débats ont porté sur la nécessité de la prise en compte de l'eau dans la déclaration finale de Copenhague, les méthodes disponibles pour que les pays intè-

grent le changement climatique dans leur développement, avec comme étude de cas le Bangladesh, et enfin les priorités et actions à mener au delà de la "COP-15", dans le secteur de l'eau.

GLOBAL WATER PARTNERSHIP
Drottninggatan 33 - SE-111 51 STOCKHOLM - Suède
Tél. : +46 8 562 51 900/922 - Fax : +46 8 562 51 901
gwp@gwpforum.org - www.gwpforum.org

UNE ÉVALUATION DES AQUIFÈRES TRANSFRONTALIERS DES BALKANS



L'ISARM (Internationally Shared Aquifer Resources Management), une initiative conjointe de l'UNESCO et de l'IARH (Association Internationale des Hydrogéologues) pour améliorer la compréhension des questions scientifiques, socio-économiques, juridiques, institutionnelles et environnementales liées à la gestion des aquifères transfrontaliers, vient de publier une nouvelle brochure : "Les aquifères partagés internationalement dans la région des Balkans : une évaluation préliminaire".

L'objectif principal de ce projet était de recueillir et d'analyser les nouvelles données et cartes hydrogéologiques sur les aquifères transfrontaliers en Europe du Sud avec

une référence particulière aux aquifères karstiques, très présents dans cette zone. Il en résulte un inventaire des 65 aquifères transfrontaliers de cette région. Ce document a été préparé par la Chaire UNESCO de l'Université Aristote de Thessalonique, Grèce.

Il est disponible sur CR-Rom, il est également téléchargeable sur le site de l'ISARM.

PROGRAMME HYDROLOGIQUE INTERNATIONAL (PHI)
UNESCO - Division des Sciences de l'eau (SC/HYD)
1, rue Miollis 75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 45 68 39 11/ 40 99
www.isarm.net

LES ÉCHOS DU CGEDD



Dans le n°62 des **"Echos du CGEDD"** (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable), Pierre Roussel, Président de la Commission Permanente des Ressources Naturelles, et par ailleurs, Président de l'OIEau, revient sur **le bilan du Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul**.

Avec plus de 25.000 participants, il a constitué le plus grand rassemblement jamais organisé pour l'eau.

Deux décisions concrètes ont été prises par les col-

lectivités locales et les parlementaires.

Tout d'abord, **"le pacte d'Istanbul"** encourage les collectivités territoriales à réaliser des plans locaux avec des objectifs chiffrés et mesurés d'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

A l'issue du forum, les participants ont abouti à la création **"d'un centre d'assistance aux parlementaires nationaux"** pour l'aide à l'élaboration et à la comparaison des législations nationales sur l'eau.

Les différents acteurs présents ont aussi fixé des objectifs éthiques, notamment :

- Intensifier les efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement : volonté d'assurer le financement des engagements et de respecter la parole donnée, y compris dans un contexte de crise financière.
- Accorder à l'eau la qualification de "besoin humain essentiel" et reconnaître le travail accompli dans le système des Nations Unies sur le droit à l'accès à l'eau.

Mais, malgré la richesse des débats et des interventions, le Forum a édulcoré des points importants, qui pourraient handicaper la poursuite des objectifs fixés. Par exemple, le droit à l'eau n'est toujours pas reconnu dans la Déclaration Ministérielle, alors que de nombreux pays, comme la France, l'ont inscrit dans leurs législations. Pas un mot non plus sur la ratification de la Convention ONU de 1997 sur les eaux transfrontalières, que la France doit ratifier prochainement.

La cause de l'eau ne se limite pas à un événement : il reste encore de nombreux ponts à construire. La suite au prochain Forum, dans trois ans, à Marseille.

CGEDD

Tour Pascal B - 92055 LA DÉFENSE Cedex

Tél. : 01 40 81 21 22

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

HISTOIRES D'EAU - ABONDANCE ET PÉNURIE - CONFLITS OU SOLIDARITÉS



La rareté de l'eau dans certaines zones du globe en fait désormais un enjeu géopolitique mondial et c'est à l'analyse de cet enjeu qu'est consacré le numéro 107 de la Revue **"Géopolitique"**. De l'Afrique à la Chine, en passant par le Moyen Orient, les principales zones hydrologiques du monde sont passées en revue avec leurs problèmes de sécurité, les pénuries en perspective et les expériences de gestions transfrontalières.

L'eau n'est plus une ressource dont l'homme peut user à l'infini. Elle est au cœur d'un cycle fragile dont l'équilibre est aujourd'hui menacé par les usages humains.

Où les pays confrontés à la pénurie croissante de l'eau iront-ils puiser celle qui leur est indispensable ? Pas dans les fleuves, écrit Jacques Sironneau, chargé de la législation sur l'eau au Ministère français de l'Ecologie, qui note la dégradation des grands fleuves internationaux, due à la pollution et à la surexploitation. Une évolution qui pourrait aller pour certains d'entre eux jusqu'à l'assèchement.

Jean-François Donzier, Directeur Général de l'Office International de l'Eau, insiste lui sur la nécessité d'une gestion intégrée des ressources en eau organisée au niveau des bassins transfrontaliers et il cite des exemples à suivre. A ce tableau s'ajoute les projets des grands Etats consommateurs, au premier rang desquels la Chine, au centre des enjeux hydrauliques de l'Asie.

INSTITUT INTERNATIONAL DE GÉOPOLITIQUE

27 Quai Anatole France - 75007 Paris

Tél. : 01 47 05 60 35 - Fax : 01 45 51 77 77

institut.geopol@wanadoo.fr

L'ANNUAIRE 2009 DE LA SHF

L'annuaire 2009 de la SHF (Société Hydrotechnique de France) vient de paraître. Avec **"la Houille Blanche"**, revue internationale de l'eau référencée comme publication scientifique, le site Web enrichi avec les archives de la "Houille Blanche" et des documents pédagogiques, la SHF est un carrefour de compétences, structuré autour de son Comité Scientifique et Technique. Elle organise de multiples colloques, séminaires, journées d'étude et anime un réseau de partenaires, tant au niveau national

que mondial (AIRH et Conseil Mondial de l'Eau). L'annuaire est aussi disponible sur CD-ROM.

SOCIÉTÉ HYDROTECHNIQUE DE FRANCE

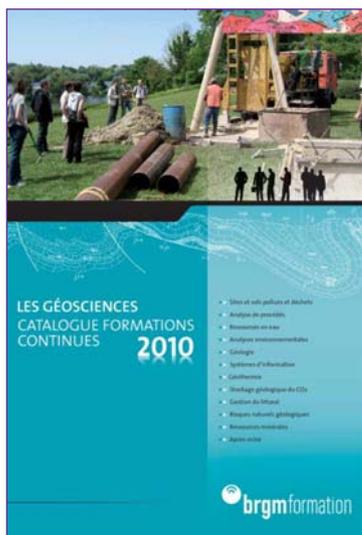
25 rue des Favorites - 75015 PARIS

Tél. : 01 42 50 91 03 - Fax : 01 42 50 59 83

www.shf.asso.fr



LE BRGM PARTAGE SES CONNAISSANCES



Des savoir-faire spécifiques en gestion du sous-sol sont utiles dans toute prise de décision en matière d'aménagement et d'environnement.

Pour répondre à ces besoins, le BRGM met à la disposition des élus, décideurs et cadres techniques du secteur public, industriels, bureaux d'études et exploitants du secteur privé, son expérience dans une offre de formation professionnelle continue qui prolonge ses missions d'appui aux politiques publiques.

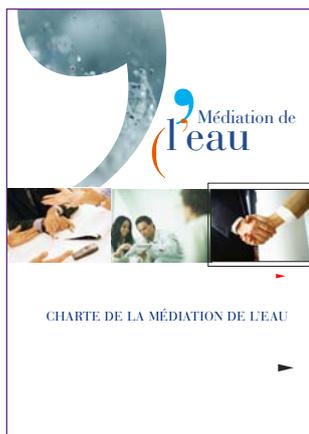
Son catalogue propose une soixantaine de stages inter-entreprises parmi lesquelles treize concernent le domaine des ressources en eau. Ils abordent l'initiation à l'hydrogéologie pour mieux comprendre les grands principes et les enjeux liés à cette ressource fragile. Des formations plus spécialisées abordent la gestion et l'exploitation des eaux souterraines, leur vulnérabilité aux pollutions et la protection de leur qualité naturelle.



BRGM FORMATION

3 av. C. Guillemin - BP 36009 - 45060 ORLÉANS Cedex 2
Tél. : 02 38 64 37 91
<http://formation.brgm.fr>

UN MÉDIATEUR DE L'EAU POUR FACILITER LE DIALOGUE ENTRE LES CONSOMMATEURS ET LES ENTREPRISES



La "Médiation de l'Eau" a été créée pour favoriser le règlement amiable des litiges entre les consommateurs et les entreprises chargées de la gestion des services publics d'eau et d'assainissement, membres de la FP2E (Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau).

Pour Marc Censi, premier Médiateur de l'Eau, sa mission est de "rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une résolution négociée. En effet, les conventions de délégation de service public, qui lient les entreprises aux collectivités, ne leur donnent pas toujours la liberté de pro-

poser un accord amiable. Mon intervention offre ainsi une alternative souple à une procédure contentieuse devant un tribunal".

Pour saisir le Médiateur, il suffit d'envoyer un courrier décrivant l'objet du litige, accompagné de la photocopie de tous les justificatifs nécessaires (coordonnées complètes, référence client, échanges de courriers avec l'entreprise, etc.). Le Médiateur dispose d'un mois, à compter de la date d'envoi de votre dossier, pour vous confirmer ou non que le litige rentre bien dans le champ de sa compétence.

MÉDIATION DE L'EAU

BP 40 463 - 75366 PARIS Cedex 08
www.mediation-eau.fr

L'AFITE A 30 ANS

L'Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement fête cette année ses 30 ans. A cette occasion, elle a organisé un colloque sur le thème : "La Fonction Environnement dans l'entreprise : historique et perspectives - quelles évolutions suite au Grenelle de l'Environnement ?".

Ce colloque avait notamment pour objectif de retracer les récentes évolutions qu'ont connues les métiers de l'environnement dans les entreprises et de réfléchir à leur avenir dans le climat de crise actuel.

Les actes de cette conférence sont disponibles auprès de l'AFITE.

EGIS ET IOSIS FONT ALLIANCE

Le 16 octobre 2009, EGIS et IOSIS ont annoncé la création d'une alliance entre leurs deux groupes.

EGIS, filiale de la Caisse des Dépôts, spécialisée dans l'ingénierie des infrastructures, et IOSIS, dans l'ingénierie du bâtiment et du génie civil nucléaire, ont réuni leurs expertises pour proposer à leurs clients français et internationaux une offre d'ingénierie globale adaptée aux enjeux de la construction durable : l'un des volets est la création d'une filiale commune dédiée au développement durable des territoires.



EGIS - IOSIS

11, avenue du Centre - 78 286 GUYANCOURT Cedex
Tél. : 01 30 48 44 00 - Fax : 01 30 48 44 44
www.alliance-egis-iosis.fr

AFITE

22 rue de Dunkerque - 75010 PARIS
Tél. : 01 40 23 04 50 - Fax : 01 40 23 05 39
www.afite.org

LES SDAGE 2010-2015

Pour l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), le Gouvernement a fixé l'objectif ambitieux d'atteindre un bon état écologique pour 60 % des rivières et nappes souterraines d'ici 2015. C'est cette ambition, assortie d'une obligation de résultat, qui a conduit à réviser les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) en vigueur depuis 1996, qui devaient également intégrer les nouvelles dispositions de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA). Les nouveaux SDAGE s'accompagnent d'un Programme de Mesures qui identifie les actions à conduire ainsi que les règles qui vont s'imposer à toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau, y compris aux documents d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales).

► AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Le Comité de Bassin Adour-Garonne a adopté le 16 novembre un SDAGE qui se veut ambitieux et vise ainsi à atteindre le bon état écologique de 60 % des Masses d'Eau du Bassin d'ici 2015. A la clé, le programme de 232 mesures qui y est associé représente un coût estimé à 4,1 milliards d'Euros sur six ans. Il met surtout l'accent sur un usage plus rationnel de la ressource, une maîtrise renforcée des prélèvements et une meilleure gouvernance tant sur le plan technique que territorial. Il promeut par exemple une gestion plus partenariale entre zones de montagne ou littoral et vise à résorber les pollutions diffuses, notamment celles générées par les activités agricoles.

www.eau-adour-garonne.fr

► AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Le SDAGE adopté le 16 octobre a pour ambition :

- pour les eaux souterraines (95 % de l'approvisionnement en eau potable) : un bon état qualitatif pour 28 % et un bon état quantitatif pour 95 % en 2015 ;
- pour les eaux superficielles : 50 % d'atteinte du bon état écologique en 2015.

Ses Priorités : l'assainissement, la réduction des pollutions diffuses pour les eaux souterraines, la couverture des sols cultivés en période de lessivage, la création de haies et bandes enherbées, la formation aux bonnes pratiques, la restauration des cours d'eau. Près de 1,8 milliard d'Euros devraient être ainsi engagés.

www.eau-artois-picardie.fr

► AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Le SDAGE Loire-Bretagne, adopté le 15 octobre, représente un coût global de 3,3 milliards d'Euros. Les changements introduits dans les modalités d'aides de l'Agence visent prioritairement :

- la continuité écologique des cours d'eau ;
- la gestion durable des zones humides ;
- le soutien aux mesures agro-environnementales dans les aires d'alimentation des captages prioritaires ;
- la promotion des économies d'eau ;
- l'atteinte du bon état chimique : bonification des aides aux industries pour le traitement ou la suppression des rejets de substances chimiques ;
- la maîtrise des pollutions qui touchent le Littoral, la résorption du phosphore d'origine agricole, le renforcement des moyens de fonctionnement des SAGE et d'animation des contrats territoriaux.

www.eau-loire-bretagne.fr

► AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Le SDAGE adopté le 27 novembre fixe les points forts de la stratégie du Bassin pour atteindre le bon état des eaux en 2015 qui sont :

- Un bon état écologique pour 68 % des eaux de surface (contre un quart des eaux en bon état actuellement) et pour 58 % des eaux souterraines (50 % actuellement) ;
- La protection de toutes les aires d'alimentation des captages pour l'eau potable menacés par les pollutions diffuses (une centaine de captages) ;
- La réduction de moitié des rejets de substances dangereuses les plus toxiques.

Le Programme de Mesures 2010-2015 mobilisera environ 1,8 milliard d'Euros soit moins de 80 Euros par an et par habitant en moyenne. C'est sensiblement dans le prolongement de l'effort actuel global.

www.eau-rhin-meuse.fr

► AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE & CORSE

Adopté le 16 octobre, le SDAGE Rhône-Méditerranée comporte 8 orientations fondamentales, dont la prévention des pollutions, l'intervention à la source des rejets pour plus d'efficacité, une vision sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux, la gestion locale et l'aménagement du territoire, la lutte contre les pollutions toxiques et la protection de la santé, la préservation des fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques, la gestion des inondations.

Les objectifs globaux pour 2015 sont le bon état écologique de :

- 66 % des eaux superficielles,
- 61 % des cours d'eau,
- 82 % des plans d'eau,
- 81 % des eaux côtières,
- 47 % des eaux de transition (lagunes),
- 82 % des eaux souterraines.

Côté Corse, l'Assemblée de Corse a approuvé à l'unanimité le 1^{er} octobre dernier le SDAGE du Bassin de Corse. Objectifs pour 2015 : le bon état écologique de 90 % des cours d'eau, 97 % des eaux côtières, 100 % des eaux souterraines.

www.eaurmc.fr

► AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

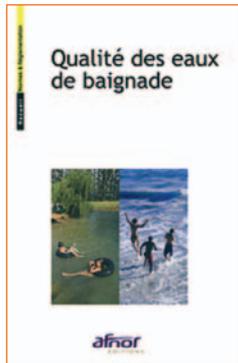
Le Comité de Bassin a adopté son SDAGE le 29 octobre. Son premier objectif est d'atteindre le bon état écologique d'un tiers des Masses d'Eau souterraine et de deux tiers des Masses d'Eau de surface pour répondre aux objectifs de la Directive-Cadre sur l'Eau.

Aujourd'hui, 15 % des Masses d'Eau souterraine et 30 % des Masses d'Eau de surface répondent à ce bon état écologique. Le second objectif est de réduire les rejets de 41 substances dangereuses pour la santé et l'environnement. Le SDAGE y ajoute une liste de 40 "substances pertinentes". 9 milliards d'Euros (soit 1,5 milliard d'Euros par an) seront engagés.

www.eau-seine-normandie.fr

www.lesagencesdeleau.fr

DEUX RECUEILS DE NORMES DE L'AFNOR



Qualité des eaux de baignade

Ce recueil répond aux questions concernant la réglementation européenne et française relative à la qualité des eaux de baignade, aux modalités d'évaluation et de gestion des risques sanitaires et aux conditions d'agrément des laboratoires d'analyses.

Il donne au lecteur les éléments utiles sur la propreté des espaces publics, l'amélioration des réseaux, le contrôle sanitaire, l'anticipation des dysfonctionnements et des épisodes pluvieux, l'identification des points de vulnérabilité, ...

tionnements et des épisodes pluvieux, l'identification des points de vulnérabilité, ...

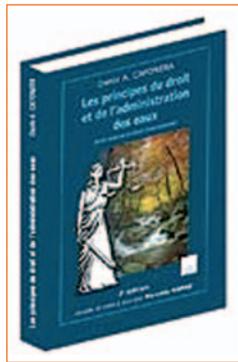


Piscines publiques et parcs aquatiques

Ce recueil rassemble les normes et la réglementation relatives à la sécurité et à l'hygiène dans les établissements recevant du public, pour assurer aux baigneurs et aux maîtres nageurs une installation, une exploitation et une utilisation sûres pour profiter en toute sécurité des équipements.

AFNOR
 11, rue Francis de Pressensé
 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS Cedex
 Tél. : 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00
www.afnor.org

LES PRINCIPES DU DROIT ET DE L'ADMINISTRATION DES EAUX



L'objectif de cet ouvrage, dont la première édition a été publiée en 1992, est de fournir une base documentaire permettant à tous les responsables d'aborder les aspects juridiques et administratifs de la gestion de l'eau. Compte-tenu des nombreux développements intervenus depuis 1992, ce livre a été complètement révisé et mis à jour, en particulier dans des domaines tels que la gestion des eaux souterraines, la planification des eaux par bassin hydrographique, la protection

de la qualité de l'eau et la participation des parties intéressées à la prise de décisions.

Cette édition contient des informations sur la situation actuelle dans les Pays de l'ex-Union Soviétique, les développements récents du droit international, la codification conduite par la Commission du Droit International des Nations Unies et le cadre juridique de l'Union Européenne.

ÉDITIONS JOHANET
 60, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
 Tél. : 33 (0) 1 44 84 78 78 - Fax : 33 (0) 1 42 40 26 46
www.editions-johanet.net/

SYSTÈMES D'UTILISATION DE L'EAU DE PLUIE DANS LE BÂTIMENT



L'arrêté du 21 août 2008 a fixé les bases des règles applicables à la récupération de l'eau de pluie et à son usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Il apparaît aujourd'hui important d'accompagner les professionnels concernés par la mise en œuvre et l'entretien de ces nouvelles installations.

Cette plaquette, rédigée par un groupe de travail constitué d'institutionnels, de représentants des professionnels et d'experts, présente sous forme synthétique les informations nécessaires à l'exécution des travaux dans le

respect des nouvelles dispositions réglementaires et donne des recommandations de conception, de mise en œuvre, de surveillance et d'entretien des installations.

En particulier, les mesures permettant de prévenir les risques sanitaires liés à la coexistence d'un réseau d'eau de pluie et du réseau public de distribution d'eau potable sont détaillées.

MEEDDM
 Direction Générale Aménagement, Logement et Nature
 Arche sud - 92055 PARIS LA DÉFENSE Cedex
 Tél. : 33 (0)1 40 81 21 22
www.logement.gouv.fr

DES FICHES TECHNIQUES DU SNITER



Le SNITER (Syndicat National des Industries du Traitement des Eaux Résiduaires) édite des fiches techniques qui sont téléchargeables sur son site Internet (Activités/ Fiches techniques).

- Fiche N°1** : Délai d'étude d'un projet de traitement des eaux usées,
- Fiche N°2** : Réceptions partielles,
- Fiche N°3** : Déchets de prétraitement,

- Fiche N°4** : Traitement biologique des graisses,
- Fiche N°5** : Phosphore dans les eaux usées,
- Fiche N°6** : Traitement des odeurs,
- Fiche N°7** : Bilan d'exploitation des stations d'épuration.

SNITER
 10 rue Washington - 75008 PARIS
 Tél. : 01 45 63 70 40 - Fax : 01 42 25 96 41
www.sniter.fr



DES SÉMINAIRES DE GESTION POUR LES RÉGIES MAROCAINES

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau a animé, en partenariat avec le cabinet d'expert comptable CHH de Casablanca, à Oujda, Fès et Agadir, des séminaires consacrés à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et des indicateurs de performance dans les régies des services d'eau potable et d'assainissement.

Plus de 70 cadres des régies locales ont assisté avec intérêt à ces formations.



Des stagiaires très motivés lors d'un séminaire

POUR MIEUX INTÉGRER L'EAU DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a souhaité mettre en place un guide pratique à destination des élus locaux et des techniciens de l'urbanisme et de l'eau.

L'objectif de ce guide est de faire examiner les questions liées à l'eau dans les processus d'élaboration des documents d'urbanisme et proposer de nouvelles synergies et de nouveaux axes de communication entre acteurs.

Un des enjeux premier de cette mission confiée à l'Office International de l'Eau a été d'optimiser le "porter à connaissance" et de mettre en place des outils permettant de vérifier la compatibilité entre les sphères réglementaires "urbanisme" et "eau" sur des documents correspondant à des zones géographiques qui ne coïncident pas nécessairement.

L'étude s'est déroulée en trois phases : détermination d'une méthode, intégration technique et réglementaire du volet "eau" dans les documents d'urbanisme et élaboration de fiches de cas.

LA PROCHAINE "JOURNÉES DE L'OIEAU" LE 4 FÉVRIER 2010 À PARIS

La prochaine "Journée de l'OIEau" sera consacrée au **bilan carbone et à la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES)** dans les services d'eau potable et d'assainissement et à l'application de la démarche nationale de réduction des émissions de GES, établie par l'article 18 de la Loi du 3 août 2009 de programmation, relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

Cette Journée vise à permettre :

- de définir les enjeux et les objectifs de réduction des GES,
- de connaître les outils d'évaluation de l'émission des GES,
- d'identifier la contribution des Services Eau et Assainissement à la réduction des GES.

Retrouvez le détail des "Journées de l'OIEau" sur : www.oieau.fr/cnfme

Inscription : a.giry@oieau.fr



Une "Journée de l'OIEau"

NOS PARTENAIRES



Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (Direction de l'Eau et de la Biodiversité)



Le Ministère de l'Agriculture, et de la Pêche



Le Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports (Direction Générale de la Santé)



Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats)



L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)



Les 6 Agences de l'Eau



Le Réseau International des Organismes de Bassin



Le Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNFME

22 rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex

Tél. : 05 55 11 47 70 - Fax : 05 55 11 47 01

stages@oieau.fr

www.oieau.org



LES CATALOGUES DE FORMATION 2010 DU CNFME : 419 SESSIONS "EAU" ET 50 SESSIONS "DÉCHETS ET ENVIRONNEMENT"

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME), propose aux professionnels de l'eau, des déchets et de l'environnement ses deux nouveaux catalogues de formation continue pour 2010.

Le catalogue "Eau 2010" regroupe 275 stages répartis en 419 sessions et 4 grandes rubriques :



- **L'eau dans la ville** : la gestion, l'exploitation et la maintenance des services d'eau potable et d'assainissement - la sécurité des personnels - la qualité de l'eau - la construction et la réhabilitation des réseaux - les eaux pluviales - le traitement des boues - l'assainissement non collectif - le forage - les automatismes, la télégestion et les capteurs - le management environnemental.

- **L'eau dans la nature** : les eaux souterraines - les rivières - les plans d'eau - les SIG et la cartographie.

- **L'eau dans l'agriculture** : l'irrigation - les effluents agricoles - la valorisation des boues.

- **L'eau dans l'industrie** : les eaux de process - le traitement des effluents - la détoxification en traitement de surface.

18 nouveaux stages apparaissent dans ce catalogue.

Ces sessions peuvent être organisées de manière à réaliser un parcours de formation personnalisé sous forme de cursus, qui peut correspondre à des périodes de professionnalisation.

Plusieurs formations sont qualifiantes : pour la maintenance des disconnecteurs, l'électro-soudage des tubes en polyéthylène, le soudage "bout à bout" en collaboration avec le STRPE, la manipulation du chlore en bouteilles et le piégeage des ragondins...

Le nouveau catalogue "Déchets et Environnement 2010" propose 46 stages, organisés en 50 sessions, sur les thèmes :



- **Des déchets** : gestion des services "déchets municipaux", collecte, tri sélectif, environnement client, logistique d'un centre de tri et transfert, déchets spéciaux, traitement et valorisation des déchets et des boues d'épuration, lixiviats, biogaz, ...

- **Du bruit** : bruit au travail dans les services d'eau et d'assainissement, bruit dans l'environnement, protection des travailleurs contre le bruit.

- **De l'énergie** : optimisation de la consommation énergétique et énergie renouvelable dans les usines d'eau,

- **Du développement durable** : bilan carbone, stratégie pour réduire la taxe carbone dans les services d'eau et d'assainissement, démarche de développement durable, achat durable, intégration paysagère des ouvrages hydrauliques, label Qualipluie.

- **De l'air** : mesure de la pollution atmosphérique en air ambiant.

- **Des sites et sols** : expertise et dépollution de sites et sols pollués.

Le CNFME est certifié ISO 9001 Version 2000 et possède le label "AQUAPLUS".

Les catalogues 2010 du CNFME, ainsi que la programmation pour l'ensemble de l'année 2010, peuvent être consultés sur le site Internet :

www.oieau.org/cnfme

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNFME
 22 rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex
 Tél. : 05 55 11 47 70 - Fax : 05 55 11 47 01
 Inscription : a.giry@oieau.fr - s.lafond@oieau.fr
www.oieau.org

Bimestriel - 4 numéros/an

Directrice de la Publication : Christiane RUNEL
 Rédacteur : Didier DELAGE
 Maquette : Frédéric RANSONNETTE



Office International de l'Eau

Centre National d'Information et de Documentation sur l'Eau

15, rue Edouard Chamberland
 87065 Limoges Cedex
 Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
 Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
 E-Mail : cnide@oieau.fr

Numéro Paritaire : AD 234
 ISSN : 0012-9003 - 54^{ème} année



Les Cahiers Techniques

Des guides techniques, pratiques et pédagogiques à l'usage des professionnels de l'eau et de l'assainissement



- 1 Les pompes centrifuges
- 2 Recherche de fuites (EP)
- 3 Réactifs de traitement d'eau potable
- 4 Instruments de mesure
- 5 Le comptage
- 6 La robinetterie (EP)
- 7 Réseaux d'assainissement
- 8 Nitrification, dénitrification, déphosphatation
- 9 L'ozonation des eaux
- 10 La chloration des eaux
- 11 La télégestion des réseaux
- 12 La pose des canalisations (EP)
- 14 L'eau d'alimentation des générateurs de vapeur
- 15 Les pompes, démarrage, arrêt, variation de vitesse
- 16 Le dioxyde de chlore
- 17 La surpression
- 18 Le pompage des eaux usées
- 19 L'alimentation en eau potable
- HS Qu'est-ce que l'épuration ?



Renseignements - Commandes :
 Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48
 Mail : eaudoc@oieau.fr - Web : www.oieau.org